



Info covid-19

En date du 4 mai 2020

Le domaine, la disposition des locatifs et des parcelles, permet-elle de nous assurer la distanciation préconisée ?

Au Domaine des Lacs de Gascogne, toutes les parcelles ont une superficie de 120 à 300 m². Notre domaine s'étend sur 12 hectares pour 80 emplacements, ce qui représente 300 personnes maximum, soit moins de 30 personnes par hectare.

Quelles sont les mesures sanitaires que le camping met en place pour assurer notre sécurité ?

Nous sommes dans l'attente des directives gouvernementales précises sur les mesures sanitaires à mettre en place. Notre engagement est de respecter ces consignes pour assurer votre sécurité et celle de notre équipe.

D'ores et déjà, nous avons prévu les dispositifs suivants :

- Nettoyage renforcé des hébergements et des sanitaires avec utilisation d'un produit désinfectant antiviral
- Désinfection régulière des points de contacts : poignées de portes, interrupteurs, robinets...
- Aération des hébergements pendant 6 heures entre 2 clients
- Mise à disposition de distributeurs de gel hydroalcoolique dans les différents espaces communs et à des points clés.
- Ré organisation des espaces, des loisirs et de la circulation
- Check in en ligne pour éviter les regroupements au niveau de la réception
- L'accueil, les jours d'arrivées, se fera sur la terrasse du bar pour éviter une présence de plusieurs personnes en même temps à la réception
- Formation de notre personnel à l'application des différentes mesures
- Coordination avec les autorités sanitaires locales. Pharmacie et cabinet médical à 2 km du camping

Ces mesures pourront évoluer en fonction des directives du gouvernement et de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air.

Allez-vous au-delà des mesures réglementaires ?

Notre métier est de mettre les conditions en place pour vous faire passer de bonnes vacances.

Bien que la première préoccupation soit la sécurité sanitaire, nous n'oublions pas pour autant que ces vacances doivent rester un moment de détente, de plaisir et de bien-être. C'est la raison pour laquelle, nous avons apporté certaines nouveautés qui vous permettront de profiter pleinement de la vie au grand air :

- Agrandissement de la terrasse du bar et restaurant
 - Aménagement d'un club enfant en pleine nature
 - Création de différents espaces de détente dispersés sur le terrain
 - Mise en place d'une application pour informer sur la vie du camping en temps réel
-

A quelle date le camping sera-t-il ouvert ?

Tous les campings de France sont soumis à la même ordonnance de fermeture jusqu'à nouvel ordre. Par précaution, le gouvernement a fait le choix de laisser un temps de 3 semaines après le début du déconfinement pour décider de la date d'ouverture. La date d'ouverture sera donc annoncée fin mai, nous nous tenons prêt pour une ouverture dès début juin.

Est-ce que nous pourrons nous baigner ?

Les conditions exactes de réouverture ne sont pas encore précisées à ce jour, nous ne sommes donc pas en mesure de dire si la baignade sera autorisée. Sur le Domaine des Lacs de Gascogne, il y a, en plus de la piscine et pataugeoire, un lac de baignade naturelle.

Est-ce que le restaurant sera ouvert ?

La restauration sera adaptée en fonction des directives liées au covid-19. L'agrandissement de notre terrasse permettra d'assurer une prestation de qualité en respectant la distanciation préconisée. Nous proposerons une carte de tapas et de plats à emporter. Chaque matin, nous assurerons le service pain et viennoiserie. Nous mettons également en place une petite épicerie avec des produits du terroir et de première nécessité. A 2 km du camping, il y a un Intermarché ouvert 7/7, 2 boulangeries et un marché le vendredi.

Quelles activités pourrons-nous faire sur place ?

- Farniente au bord de l'eau sur une plaine verte de 1 000 m² ou à l'ombre des arbres
 - Activités nautiques douces : stand up paddle, canoé, pêche, ponton sur câble pour traverser le lac...
 - Jeux en famille : construction de cabanes, construction de radeau
 - Soirée lounge
 - Musique live
 - Dégustation produits et vins locaux
 - Yoga
 - Tir à l'arc, pétanque, Ping Pong...
 - Découverte des trésors naturels et patrimoniaux du Gers
-

Et les enfants ?

- Jeux sur la plage du lac
- Activités nautiques douces
- Animation explorateur et découverte de la nature

- Aire de jeux
- Pêche
- Tennis, volley, foot, badminton, tir à l'arc
- Piloter un bateau télécommandé
- Veillées...

RESERVATIONS, ANNULATIONS, AVOIRS

Nous souhaiterions réserver, mais compte tenu de l'incertitude, nous ne voulons pas prendre le risque de perdre notre argent.

Afin de vous permettre de réserver vos vacances d'été 2020 sans stress, nous vous offrons la possibilité, à titre exceptionnel et jusqu'au 15 juin 2020, d'effectuer vos réservations sans paiement d'acompte et sans frais d'annulation.

Vous procéderez au règlement de votre séjour dès lors que la date d'ouverture sera connue et au plus tard 10 jours avant votre arrivée.

Nous avons réservé au camping pour cet été, que se passera-t-il si les décisions gouvernementales nous empêchent de maintenir notre réservation ?

2 possibilités :

➤ **Reporter votre séjour**

Vous pourrez reporter votre séjour **sans frais de modification** et sous réserve des disponibilités. Vous aurez à votre charge l'éventuel supplément tarifaire. Votre nouveau séjour devra être effectué **avant le 1^{er} novembre 2020**, date de fermeture du camping cette année.

➤ **Bénéficier d'un avoir pour un prochain séjour**

Conformément à l'*Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020* relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure, nous vous proposons de choisir vos dates de séjour ultérieurement et de bénéficier **d'un avoir, valable pendant 18 mois**.

Ces demandes concernent uniquement les clients qui ont réservé en direct ou sur notre site internet.

Les modalités dans les deux cas

Envoyez un mail à contact@domainelacsdegascogne.eu en précisant :

- le nom de votre réservation,
- le n° de votre réservation,
- les dates de votre séjour,
- les dates de report souhaitées ou la demande d'avoir pour un prochain séjour

Et si, par souci de sécurité, je préfère annuler mon séjour, même s'il est autorisé ?

A titre exceptionnel, nous vous proposerons un avoir valable sur un prochain séjour.